



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : des institutions et du numérique (DIN)

Crédit : 200 000 francs

Année : 2026 selon les douzièmes provisoires

Objet : Charges de personnel OCPM

Programmes : H03 Population, droit de cité et migration

Nature : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : 2,5 ETP auxiliaires

Motifs-détails : L'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) compte actuellement 25 auxiliaires, répartis dans différents services et secteurs. Ces engagements avaient pour objectif principal de faire face à la charge de travail des équipes et de résorber le retard accumulé dans certains secteurs. Toutefois, des contingences exogènes ont fait obstacle à la pleine affectation de ces ressources à ces missions.

En effet, au moins 10 auxiliaires sont actuellement mobilisés de manière permanente pour assurer le remplacement d'absences de longue durée (les secteurs Livrets, Chancellerie, Mesures, Asile et les services naturalisations et RH sont particulièrement touchés) et de facto assurer le niveau d'activité minimum.

L'OCPM a aussi exploré d'autres pistes afin de satisfaire ses besoins en matière de renforts. Ainsi, l'utilisation des ETFI et des périodes d'entraide entre secteurs a déjà été mise en place. Toutefois, les ETFI ne peuvent rester en poste que 6 mois et leur renouvellement est difficile en raison du délai de latence de 6 mois exigé par l'office cantonal de l'emploi avant de remplacer un stagiaire ETFI au sein d'un même secteur. Il y a également un contingent à respecter en fonction du nombre de postes dans l'office. L'OCPM, dispose ainsi d'un quota admis entre 8 et 9 stagiaires pour l'ensemble de l'office. De plus, le temps de formation nécessaire pour chaque secteur est important, ce qui ne contribue pas à l'allègement effectif des tâches. Quant aux

périodes d'entraide, elles transfèrent uniquement la charge de travail : un secteur voit sa charge diminuer temporairement, tandis qu'un autre accumule du retard.

Au surplus, 7 contrats auxiliaires arrivent à échéance d'ici au 30 juin 2026, tandis que 17 autres contrats de même nature parviendront à échéance avant la fin de l'exercice en cours.

Par ailleurs, trois contrats d'auxiliaires ne seront pas prolongés en raison du nombre de jours d'absence trop élevé ou de comportements inadéquats. Parallèlement, trois contrats arrivent au terme des 36 mois d'engagement.

L'analyse des disponibilités budgétaires et des projections de ressources humaines met en évidence la nécessité d'octroyer un crédit supplémentaire de 200 000 francs. Cet apport s'avère indispensable pour pérenniser les effectifs strictement requis au bon fonctionnement de l'office. Il convient de rappeler, à cet égard, que la charge de travail s'avérait déjà substantielle avant la survenue de ces absences prolongées. La situation actuelle engendre, par conséquent, un surcroît de pression considérable sur les collaborateurs restants. Dès lors, l'effectif réellement disponible ne correspond plus aux besoins structurels des différents services de l'office, le volume d'activité quotidien se reportant de manière disproportionnée sur les auxiliaires pleinement opérationnels.

Afin de garantir la continuité et la qualité du service, tout en préservant des conditions de travail soutenables pour les équipes, il apparaît absolument nécessaire d'obtenir un crédit supplémentaire permettant de renforcer l'effectif d'auxiliaires. Ce renforcement permettrait notamment de renouveler les contrats des auxiliaires arrivant à échéance ; compenser les absences de longue durée ; rétablir un niveau d'effectif cohérent avec la charge de travail réelle ; prévenir, ou du moins limiter, une dégradation du fonctionnement des différents secteurs de l'office.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus, il est demandé l'octroi d'un crédit supplémentaire de 200 000 francs destiné au renforcement du budget auxiliaires

Conseil d'Etat :

24 juin 2026



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord		Date :
Refus		Signature :